

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-4 21SGADL0112

SEANCE DU
20 MAI 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 63
<u>Date de convocation :</u> 12 mai 2021
<u>Date d'affichage :</u> 21 mai 2021

<u>OBJET :</u> Contrat métropolitain - Autorisation de signature de l'avenant n°2
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 5 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Marie-Claude JARROT
M. Jean-Claude LAGRANGE
Mme Laëtitia MARTINEZ
M. JAUNET (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Le rapporteur expose :

« Le contrat métropolitain 2018-2020 a été signé avec la Région Bourgogne Franche Comté, le 23 novembre 2018, pour renforcer les fonctions métropolitaines de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Pour rappel, le contrat métropolitain est organisé autour de deux axes principaux :

- Le cadre de vie durable,
- Le développement économique, l'innovation et l'enseignement supérieur.

Il porte sur un engagement de la Région de 15,6 millions sur le volet métropolitain et 4,1 millions d'euros sur le volet territorial.

Afin de tenir compte de la situation liée à la crise sanitaire, l'Assemblée Régionale a prorogé d'un an le contrat métropolitain, jusqu'en fin d'année 2021, par délibération en date du 24 avril 2020.

Elle fait part aujourd'hui, de sa volonté de modifier par voie d'avenant le contrat métropolitain dans le but d'améliorer la réalisation des actions présentes dans ces contrats.

Le présent avenant a pour objet d'adapter les actions composant le seul volet métropolitain : actions dont la réalisation peut être favorisée en tenant compte de l'avancement des projets, modifications de plans de financement dans le respect des taux initiaux ou nouvelles actions à intégrer.

1. Les actions supprimées

Cinq actions - sans être remises en cause - ne sont pas dans le temps du contrat métropolitain qui impose un dépôt de dossier de demande d'aide avant le 31 août 2021.

Elles devront faire l'objet de recherches de financement ultérieures.

- Villa Perrusson – Forge – menuiserie (services éco-touristiques),
- Pépinières agricoles tests – maison du terroir,
- Pôle d'échange multimodal,
- Requalification d'îlots urbains dégradés,
- Renouveau urbain du quartier du Magny.

2. Les actions modifiées

D'autres actions connaissent des évolutions qu'il convient d'acter dans le présent avenant :

- Calhipso (anciennement Excalibure) : le projet d'acquisition d'une presse expérimentale pour la production industrielle par la métallurgie des poudres a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour les équipements structurants de recherche. Les financements de la presse étant désormais assurés par le programme d'investissements d'avenir, l'accompagnement de la Région est orienté vers le montage du projet immobilier, porté par la SEMCIB à hauteur de 1 600 000 € HT et vers l'aménagement intérieur du bâtiment (500 000 €).
- Plateforme Mecateam : la Région accompagnera les travaux de rénovation de l'ouvrage d'art 50 qui relie la plateforme Mecateam à la zone de l'Essertot, à hauteur de 70% du montant du projet HT. En complément, la SEMCIB porte la création d'un centre d'homologation des engins rail-route qui permet d'ouvrir des perspectives de développement de la plateforme Mecateam. Ce centre d'homologation nécessite la remise en état de la voie ferrée de jonction avec l'Essertot. Le montant des travaux est de 1 000 000 € HT.
- Rénovation du Musée de l'Homme et de l'Industrie : l'engagement des études par la CUCM sur le chantier des collections et sur les réserves a permis d'ajuster les montants de dépenses prévisionnelles, prévues pour la réhabilitation des réserves et pour le chantier des collections, à hauteur de 1 975 500 € HT.

3. Les nouvelles actions

D'autres actions, enfin, sont prêtes à démarrer dans l'année 2021 et sont ajoutées :

- Eurovélo 6 : il s'agit d'inscrire la réalisation des tranches 1 et 2 du projet d'Eurovélo 6 correspondant à la section existante, entre Saint-Laurent d'Andenay et Montceau centre-ville, via Montchanin et Blanzay, d'un montant de 2 040 000 € HT.
- Projet de recyclerie : le projet s'inscrit dans la compétence gestion des déchets de la CUCM. Il doit permettre de structurer un écosystème du réemploi et de la réparation. Le projet s'élève à 2 820 588 € HT.
- Friche Loison à Montceau : il s'agit du déficit foncier de l'opération portée par la ville de Montceau, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt : « réinventons nos cœurs de ville ». Le coût de l'opération est de 850 000 € HT.

Ces propositions sont présentées dans les fiches-projets jointes. Avec le programme d'investissement d'avenir, elles permettent de maintenir un engagement global de 15,3 millions d'euros sur le volet métropolitain.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ et Mme Marie-Claude
JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le projet d'avenant au contrat métropolitain ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ou son représentant à signer ledit avenant, aux côtés de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 mai 2021
et publié, affiché ou notifié le 21 mai 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

